

Section des Hauts de Seine

CAPL n° 1 et 2

Liste d'aptitude de B en A et de C en B

FO défend la promotion interne

I/ Liste d'aptitude de B en A (filière Gestion Publique – filière Fiscale)

La CAP Locale n°1 s'est réunie le 14 novembre 2011 pour constituer la liste d'aptitude départementale au grade d'inspecteur des finances publiques.

Les candidats étaient au nombre de 21 issus de la filière fiscale et 47 issus de la filière gestion publique.

Le nombre de place attribué par la direction générale au département est de 2 pour chaque filière soit 4 au total.

Selon les instructions de la direction générale, le directeur départemental a la possibilité de classer les candidats en trois groupes « excellents », « très bons » et « a revoir ». Toutefois seuls les candidats « excellents » ont réellement vocation à être sélectionnés par la CAP Nationale.

A l'inverse de la pratique retenue dans la plupart des départements et notamment en Ile de France, la direction des Hauts de Seine a décidé de ne classer personne en catégorie « très bon » et de ne retenir en « excellent » que deux collègues par filière se conformant strictement au contingent alloué par la DGFIP.

Elle souhaite ainsi mettre fin à la pratique ancienne dite du « vivier » permettant aux candidats proposés mais non classés de prendre rang sur une sorte de liste d'attente à la liste d'aptitude. Pour la direction, son abandon permettrait de fluidifier le système en permettant à chacun de démontrer ses capacités à obtenir son inscription sur la liste d'aptitude, sans créer de liste d'attente figée.

Les organisations syndicales ont unanimement regretté cette mesure stricte et notamment le risque de disparité de traitement par la CAP Nationale des agents des Hauts de Seine avec nos collègues des autres départements comparables.

Critères de sélection : *Il faut être contrôleur principal, avoir obtenu au moins trois fois +0,06 au cours des cinq dernières années, ne pas être trop jeune, avoir été mobile dans sa carrière et avoir la capacité d'encadrer et d'animer une équipe.*

Après de longues discussions et l'examen des dossiers individuels, la direction locale a fait une avancée en inscrivant un agent de plus pour chaque filière dans la catégorie « excellent ».

En conséquence, la CAPL a émis un avis favorable au classement « excellent » (trois par filière) de six collègues.

Nouveauté pour les agents de la filière GP qui seront promus : *Ils devront souscrire une demande de mutation dans le cadre du mouvement de mutation des inspecteurs titulaires de l'ex-filière GP à effet du 1^{er} septembre 2012. (les demandes des agents promus seront examinées sur la base de leur ancienneté recalculée dans le corps des inspecteurs en prenant en compte les éventuels motifs de priorité et interclassées avec celles des inspecteurs titulaires, les lauréats de l'examen professionnel et les inspecteurs stagiaires).*

En clair, fini l'assurance d'être affecté dans l'inter région : encore un acquit de la filière GP qui aurait pu profiter à tout le monde et qui disparaît.

Résultats des votes :

Au classement « excellent » :

- pour : administration, FO, CGT - abstention : CFDT, Union Snui-Solidaire)

Au classement « a revoir » des 62 autres candidats:

- pour : administration, FO - contre : CGT - abstention : CFDT, Union Snui-Solidaire).

Les élus en CAPL n°1 : Isabelle DUFAU (Titulaire, DDFIP) - Sandra FLOUME (Suppléante, paierie départementale)- Alain PINATEAU (expert, Puteaux Male)

II/ Liste d'aptitude de C en B (filière Gestion Publique – filière Fiscale)

La CAP Locale n°2 s'est réunie le 15 novembre 2011 pour constituer la liste d'aptitude départementale au grade de contrôleur des finances publiques.

90 candidats postulaient cette année : 64 dans la filière gestion publique, 8 de la filière fiscale ex-sud et 18 de la filière fiscale ex-nord.

Pour 2012, Le nombre de place attribué par la direction générale au département est de **9 pour la filière GP et 8 pour la filière fiscale (4 ex-nord et 4 ex-sud).**

La CAP locale a accepté d'inscrire 3 agents de plus dans la catégorie « excellent » (un agent dans la filière GP, un agent dans la filière fiscale ex nord et un agent dans la filière fiscale ex sud).

En conséquence, la CAPL a émis un avis favorable au classement « excellent » de vingt collègues (10 par filière).

Critères de sélection : avoir obtenu au moins deux fois +0,06 au cours des cinq dernières années et ne pas être trop jeune.

FO s'est opposé à ces critères très sélectifs qui ont conduit à écarter pas loin de trois quart des candidats !

➤ **Agents originaires de la filière fiscale** : La promotion reste subordonnée à leur installation effective sur un emploi de catégorie B de la filière fiscale. Ils doivent participer au mouvement général de mutation de l'année 2012. A cet effet, tous les agents dont la candidature a été qualifiée d' « excellente » seront invités à déposer, à titre conservatoire, une demande de mutation à la date normale fixée pour le mouvement de l'année N. Cette modalité est une simple formalité permettant une meilleure organisation des travaux du mouvement de mutations des contrôleurs.

➤ **Agents originaires de la filière gestion publique** : La promotion reste subordonnée à leur installation effective sur un emploi de catégorie B de la filière gestion publique. Ils sont affectés dans leur département d'origine dans les conditions habituelles.

Pour mémoire , FO DGFIP a été la seule organisation syndicale à défendre « le droit au retour » pour tous les agents, quelle que soit la filière...C'est pourquoi nous déplorons le niveau très faible des candidats de la filière fiscale à la liste d'aptitude par rapport au nombre élevé des « ayant vocation » !

Il est prévu que ce droit au retour soit abrogé dès la fin des opérations de fusion, ce qui est loin de l'harmonisation par le haut annoncé par le Directeur Général lors la fusion.

Résultats des votes :

Au classement « excellent » :

- pour : administration, FO, CGT - abstention : CFDT, Union Snui-Solidaire)

Au classement « a revoir » des 62 autres candidats:

- pour : administration - contre : FO, CGT - abstention : CFDT, Union Snui-Solidaire).

Les élus en CAPL n°2 : Isabelle LEPREVOST (titulaire, SIP de Levallois)- Dominique ROUXEL (titulaire, SIP Sceaux sud), Dominique PAJOT (titulaire, Puteaux Male), Jacques PLASSART (suppléant, redevance), Arya BOCQUET (experte).

FO DGFIP est le seul syndicat à défendre le principe de la liste d'aptitude au grade supérieur. La Liste d'Aptitude permet à des collègues, n'ayant pas pu, dans leur jeunesse passer le concours, d'accéder à un grade supérieur qu'ils sont tout à fait aptes à occuper. C'est une valorisation et une reconnaissance de leur parcours professionnel.

FO DGFIP

Secrétaire Départementale et Permanente: Arya BOCQUET - DDFIP- 12^{ème} étage - 12.22

Tel : 01 40 97 30 73

Secrétaires Départementaux Adjoints : Alain PINATEAU, (TP Puteaux Male)

Ludovic LETELLIER (SIE Colombes)

Site départemental : www.fo-dgfip-sd.fr/092/